

En achetant vos produits chez Nordlyss, vous faites le choix de magasiner des produits dont la qualité a été rigoureusement contrôlée. En plus de sélectionner uniquement des matériaux de grande qualité dans la conception de nos produits, nous veillons à ce que l'ensemble de l'ingénierie et les procédés de fabrication contribuent à l'amélioration de leur qualité et longévité. Nous pouvons affirmer avec certitude que, par leurs styles affirmés ou par leur qualité premium, nos produits sauront vous satisfaire en vous assurant fiabilité, fonctionnalité et sécurité. **C'est dans cette optique que nous sommes disposés à offrir une garantie très avantageuse à l'ensemble de nos clients.**

Qui bénéficie de la garantie ?

La garantie est exclusivement destinée à un usage résidentiel et/ou domestique. Nordlyss offre **une garantie limitée de 5 ans**, à partir de la date d'achat, qui est octroyée uniquement au premier acheteur et tant qu'il réside dans la propriété dans laquelle a eu lieu la première installation.

Que couvre la garantie ?

Produit(s)	1 an	5 ans
Meubles, Miroirs et Pharmacies	Miroirs et composantes électriques contre tout défaut de fabrication	Bois, mélamine, MDF et thermoplastique contre tout défaut de fabrication
Dessus de vanités et Vasques	Drain et trop-plein contre tout défaut de fabrication	Porcelaine, polymarbre, Quartz, marbre, et granite contre tout défaut de fabrication
Robinets	Fini blanc/noir, cartouches en plastique et balanciers contre tout défaut de fabrication	Fini chrome, nickel et acier inoxydable, cartouches en céramique et thermoplastique contre tout défaut de fabrication
Pièces	Roulettes, poignées, pentures, charnières, vis, pattes et mécanismes à fermeture lente, douchettes, flexibles, aérateurs, vices, bouchons, poignées, plaques et déviateurs contre tout défaut de fabrication	-

Consignes d'entretien

Vous ne devez utiliser qu'un détergent doux et de l'eau pour nettoyer votre meuble, miroir ou dessus de vanité. L'utilisation d'un nettoyant spécialement conçu pour le fini de votre meuble est fortement recommandée. N'utilisez jamais de détergents abrasifs ou corrosifs, de tampons de laine d'acier, d'acétone, de produits de nettoyage à sec ou de composés d'ammoniac sur les surfaces.

Exclusions de la garantie

La garantie ne s'applique pas si le produit est endommagé suite à une utilisation non conforme, à un usage abusif ou non résidentiel, à de la négligence, à un manque d'entretien, ou à cause de l'utilisation de produits corrosifs ou abrasifs, et ce peu importe qui est responsable de ces dommages. La garantie ne couvre pas les frais d'expédition et de main-d'œuvre. La garantie ne couvre pas les dommages causés par les actes de Dieu ni les bris résultant d'un choc ou d'une mauvaise manutention, qu'elle fût de la part de l'acheteur ou de l'installateur. Elle exclut aussi les dommages qui résultent d'une mauvaise installation. La garantie de Decobec ne couvre pas l'usure normale des composantes. Les dommages aux biens causés par une fuite d'eau, que ceux-ci soient directement ou indirectement liés à un défaut du produit, ne sont pas couverts par cette garantie, sauf là où la législation applicable ne permet aucune exclusion ou limitation suite à des dommages indirects ou consécutifs.

Il faut préciser que s'il y a présence d'un défaut de fabrication sur le produit, il se manifestera dès l'installation ou très peu de temps après. Par contre, si un dégât est causé par une mauvaise installation, il pourrait survenir plus tard. Il est donc fortement recommandé de faire appel aux services d'un professionnel reconnu.

Notes importantes

Lorsqu'une réclamation est faite, le produit devra être inspecté avant d'y donner suite. Sans cette vérification, aucun frais et/ou responsabilité ne seront assumés par Nordlyss. Avant le déplacement, une série de questions sont posées afin de d'établir au mieux un diagnostic. Le client est tenu de répondre au mieux de ses connaissances, de façon transparente et sincère.

Toute demande de réclamation de garantie doit obligatoirement être accompagnée d'une copie de la facture.

Si, dans le cadre d'un usage résidentiel et domestique normal, une pièce ou une composante est défectueuse, Nordlyss s'engage à remplacer, au premier acheteur uniquement, la ou les composantes défectueuses. Nordlyss pourrait aussi, et ce à son entière discrétion, s'engager à fournir un remplacement complet. Aucune indemnité ne pourra être réclamée suite à une perte de jouissance de la vie, à une perte de revenu ou aux pertes causées par l'eau.